

Communiqué de presse

Elections des juges au tribunal de commerce

Pau, le 29 septembre 2020

de Pau et Bayonne

Les élections des juges au tribunal de commerce de Pau et Bayonne auront lieu le mercredi 18 novembre 2020.

Pau : 7 postes à pourvoir Bayonne : 9 postes à pourvoir

Les candidatures aux fonctions de juge sont à déclarer à la préfecture des Pyrénées-Atlantiques – Direction de la Citoyenneté, de la Légalité et du Développement Territorial – Bureau des Elections – Pau.

Elles sont recevables jusqu'au jeudi 29 octobre 2020 - 18 h 00.

Le vote des membres du collège électoral se fera exclusivement par correspondance.

Le dépouillement des votes aura lieu le mercredi 18 novembre 2020 à 11 h 00 au tribunal de commerce de Pau et au Palais de Justice de Bayonne, salle d'audience n° 1.

Le dossier du candidat peut être téléchargé sur le site internet de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques :

http://www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr/Politiques-publiques/Citoyennete-Elections/Elections-professionnelles/Elections-Tribunaux-de-commerce

Direction de la Citoyenneté, de la Légalité et du Développement Territorial Bureau des élections et de la réglementation générale